



Ensemble scolaire  
**Jeanne d'Arc**  
 maternelle - primaire - collège - lycée - internat  
 Argentat-sur-Dordogne

## Tarifs 2020-2021 sur 10 mois

	EXTERNES		DP4		DP5		INTERNES	
	CONTRIBUTION FAMILLES	REPAS UNITAIRE	CONTRIBUTION FAMILLES	REPAS 4 JOURS	CONTRIBUTION FAMILLES	REPAS 5 JOURS	CONTRIBUTION FAMILLES	PENSION 5 JOURS
Maternelle	5,00 €	4,50 €	5,00 €	63,36 €	NON DISPONIBLE		NON DISPONIBLE	
	<b>5,00 €</b>		<b>68,36 €</b>					
Primaire	23,50 €	4,90 €	23,50 €	63,36 €	NON DISPONIBLE		23,50 €	212,50 €
	<b>23,50 €</b>		<b>86,86 €</b>				<b>236,00 €</b>	
6e - 5e	69,90 €	5,60 €	69,90 €	74,10 €	69,90 €	92,10 €	69,90 €	249,10 €
	<b>69,90 €</b>		<b>144,00 €</b>		<b>162,00 €</b>		<b>319,00 €</b>	
4e - 3e - 2nd	81,20 €	6,00 €	81,20 €	80,80 €	81,20 €	100,80 €	81,20 €	297,80 €
	<b>81,20 €</b>		<b>162,00 €</b>		<b>182,00 €</b>		<b>379,00 €</b>	
1ere - Term	108,20 €	6,00 €	108,20 €	80,80 €	108,20 €	100,80 €	108,20 €	322,80 €
	<b>108,20 €</b>		<b>189,00 €</b>		<b>209,00 €</b>		<b>431,00 €</b>	

o Contribution famille : les mensualités correspondent aux frais d'entretien, pédagogiques et du personnel.

o Bourses : L'établissement est habilité à percevoir les bourses nationales (Lycée /Collège), l'aide à la restauration scolaire et à l'internat, allouée par le Conseil Départemental (Collège)

o En septembre, vous sera demandée une cotisation annuelle obligatoire d'environ 35 euros pour le CODIEC (comité diocésain de l'enseignement catholique).

Cette cotisation est intégralement reversée à ce comité en charge de la gestion des établissements catholiques)

o La Cotisation APEL : L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des Pouvoirs Publics.

L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée lors de l'inscription de votre enfant. La cotisation APEL est de 17 euros par famille et par an.

o La Cotisation AS (collège/lycée) : Cette cotisation correspond à l'adhésion personnelle de l'enfant à l'Association Sportive (AS) de l'établissement dont l'entraînement sportif se déroule

en dehors des heures scolaires (Très généralement les mercredis après-midi). Elle inclut la licence UNSS, l'assurance et les frais de transport. La cotisation AS avoisine les 35 euros par élève et par an.

o Réductions : - 5 % pour 2 enfants - 8 % pour 3 enfants - 15 % pour 4 enfants et plus au sein de l'ensemble scolaire